

Tolérance aux facteurs extérieurs

Tolérance tant physique que physiologique à des facteurs extérieurs tels que le bruit, la lumière forte, la poussière, les produits chimiques irritants, la température,... présents sur les lieux de travail.

Il est question ici de ce que l'on appelle les facteurs d' « ambiance physique » en ergonomie. Les facteurs d'ambiance physique comprennent outre le bruit, l'éclairage, la température, la qualité et circulation de l'air, les vibrations. Dans le domaine du bien-être au travail, il n'est jamais question de « tolérance » mais d'élimination ou de réduction à la source des nuisances dans l'environnement de travail. Il n'est donc pas question de « tolérance » aux produits chimiques irritants mais bien d'élimination ou de protection contre les produits chimiques.

Critères d'évaluation

- Ne supporte aucune agression de l'environnement : bruit, poussière ou gaz, température,...(exemple : allergie importante à plusieurs facteurs,...).
- Supporte difficilement plusieurs de ces facteurs.
- Supporte relativement ces facteurs d'environnement (exemple : légère intolérance à plusieurs de ces facteurs ou intolérance à l'un d'eux,.....).
- Supporte facilement ces différents facteurs si ce n'est une légère intolérance à l'un d'eux.
- Supporte normalement tous ces facteurs.

À retenir

- Indépendamment du niveau de « tolérance », il est primordial de penser au confort de travail et à la sécurité (produits chimiques, température dans les lieux de travail,...) et des mesures de prévention qui s'imposent (protections, pauses, ...).
- Dans tous les cas, il faut tenter de réduire les nuisances dans l'environnement de travail.
- Les conditions physiques doivent être adaptées au travail à réaliser (par exemple un travail de précision nécessite davantage d'éclairage qu'un travail moins rigoureux, un travail physique léger exige une ambiance thermique plus chaude qu'un travail physiquement lourd,...).